56B83

Greffe du Tribunal de Commerce de PAU
Dépôt du 19 JUIN 1995
Registre analytique n° B 095 680 831

SOCIETE PALOISE AUTOMOBILE
Société anonyme au capital de 720.000 francs
Siège social : 7 route de Bayonne 64140 BILLERE
RCS PAU B 095 680 831

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,
et le 19 mai 1995, à 11 heures,
le conseil d'administration s'est réuni, au siège de la société Cica, 738 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Sont présents :

Monsieur José VIEGAS, représentant permanent de la société CICAFI
Monsieur Alain DUYRAT, représentant permanent de la société CICAPART
Monsieur Didier FILLASTRE, représentant permanent de la société SOVERDIAM

Sont absents et excusés:

Monsieur Roger BANASZYNSKI
MM les représentants du Comité d'Entreprise

Monsieur José VIEGAS préside la séance. Il constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

I DEMISSION DU PRESIDENT

Monsieur Roger BANASZYNSKI a informé le Conseil de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur, à effet de ce jour.

Le Conseil prend acte de cette démission.

II COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de coopter en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Roger BANASZYNSKI :

Monsieur Alain DUYRAT
demeurant 175 quater boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 1999.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

III NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer à effet du 19 mai 1995, Monsieur Alain DUYRAT en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Alain DUYRAT déclare accepter ces fonctions et précise qu'il ne tombe pas sous le coup des dispositions légales réglementant les incompatibilités ou la limitation du nombre des mandats d'Administrateur ou de Président.

IV POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Conseil délègue, à effet du 19 mai 1995, à Monsieur Alain DUYRAT tous pouvoirs dont il est lui même investi par la législation en vigueur, à l'exception de donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société.

Les cautions, avals ou garanties ne pourront être donnés que sur autorisation préalable du Conseil.

Le Conseil décide également que le Président ne pourra ni contracter d'emprunts, ni vendre, ni acheter d'immeubles ou de fonds de commerce sans son autorisation préalable.

Monsieur Alain DUYRAT accepte les pouvoirs qui lui sont ainsi conférés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le Président et un autre Administrateur.

Le Président

Le nouveau Président

Un Administrateur